
Pétition du citoyen Bonnaud, chirurgien de Paris et ancien commandant du bataillon de Sainte-Marguerite, détenu depuis 6 semaines, qui apporte les preuves de son civisme et réclame sa liberté, en annexe de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen Bonnaud, chirurgien de Paris et ancien commandant du bataillon de Sainte-Marguerite, détenu depuis 6 semaines, qui apporte les preuves de son civisme et réclame sa liberté, en annexe de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 339-340;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29317_t1_0339_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

seroit d'autant plus avantageuse, que les étangs étant des terres neuves pour la plupart, rapporteroient beaucoup, et fourniroient à la république un genre de ressources que l'usage rendroit de plus en plus appréciable.

Je m'estime heureux de pouvoir m'occuper dans ma situation de détenu d'objets profitables au bien public, et je me croirais encore plus heureux si, jouissant de ma liberté, je pouvois la consacrer à les effectuer; c'est en peu de mots la profession de mon patriotisme. Vive la République. »

Olivier PRÉVOST.

Renvoyé au Comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

III

[Le cⁿ Bonnaud, chirurgien, à la Conv. ; De la maison d'arrêt de Picpus, 19 germ. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Le Comité révolutionnaire de la section de Montreuil, a apposé les scellés sur mes papiers, le 7 pluviôse, sous lesquels sont des pièces nécessaires à ma justification, et des titres de créances sur les émigrés Pont-Carré, Marcheval, Descard, Girbeaud, qui, au terme de la loi, devraient déjà être déposés sous peine de déchéance ce qui achèverait de me ruiner; d'après le fidèle exposé, j'espère, Citoyens législateurs, que vous voudrez bien ordonner la levée desdits scellés le plus tôt possible; cette justice m'a été promise plusieurs fois. S. et F. »

BONNAUD.

[Le cⁿ Bonnaud, au C. révol. de la Section de Montreuil ; s. d.].

« Citoyens,

Vous procurer l'occasion de faire un acte de justice en protégeant l'innocent opprimé, c'est acquérir le droit de se faire entendre. Je suis privé de ma liberté depuis le 7 pluviôse par des calomnies. Je n'ai pas à me justifier sur aucun fait ni propos inciviques; on ne m'en accuse pas; mais on m'impute d'avoir différé à marcher les journées du 20 juin et 10 août 1792, en ma qualité de commandant du bataillon de Ste-Marguerite, Fbg St-Antoine, de n'avoir pas délivré des cartouches et d'avoir été membre du club de la Sainte-Chapelle.

Pour détruire les deux premières accusations, il suffira de prouver que j'avais des ordres contraires, et des défenses d'assembler le bataillon en armes; cependant ces deux jours je partis comme forcé immédiatement après le bataillon des Quinze-Vingts qui avait le pas devant le nôtre, dont le commandant Santerre qui avait les mêmes ordres, avait fait les mêmes difficultés que moi. A l'égard des cartouches, j'en avais déjà délivré au bataillon depuis le commencement de la Révolution jusqu'au 10 août plus de 24 000,

et notamment 1 344, le 27 juillet précédent; des commissaires nommés par la section avaient pris en compte celles qui lui restaient et m'en avait laissé le gardien, je ne pouvais en délivrer sans un bon qu'on ne me donna pas, et le capitaine des canonnières était parti avec la clef du magasin à poudre où il y en avait 800 pour les cas urgents dont nous fûmes privés, par son absence. J'obtins un bon de 3 000, mais que nous ne pûmes recevoir à l'Arsenal que le soir, malgré mes plus vives instances.

On m'inculpe aussi d'avoir été membre de la Sainte-Chapelle. L'assemblée générale de ma section s'est convaincue du contraire, et me permit de le faire imprimer et afficher par son arrêté du 9 7^{bre} 1792, on pourrait encore m'imputer d'avoir signé contre le mariage des prêtres, cela est absolument faux, car l'abbé Aubert duquel il était question seulement, était marié lorsque l'évêque demanda des preuves que le vicaire de Sainte-Marguerite avait perdu la confiance des paroissiens; un grand nombre fut de cet avis, et moi aussi. Voilà à quoi se borna mon opinion, voilà donc la fausseté de ces dénonciations prouvée évidemment. Il me reste de montrer la conduite que j'ai tenue depuis plus de 43 ans dans le fbg Antoine, rue et section de Montreuil, n° 67. Exempt du moindre reproche, l'estime générale que mes concitoyens m'avaient toujours accordée, les connaissances militaires qu'ils me connaissent, les déterminèrent à me nommer leur commandant par acclamation, le premier jour de la Révolution, le membre du comité militaire la force armée. J'acceptais ces emplois difficiles mais honorables à plus de 60 ans; l'amour, et l'envie de défendre ma patrie à laquelle j'avais donné ma vie depuis l'âge de 14 ans l'emporta sur toutes autres considérations.

En effet, c'est moi qui conduisis les sans-culottes à Versailles pour chercher le dernier de nos rois, qui détermina le traître La Fayette à nous y conduire; c'est moi, avec mes braves frères d'armes, qui avons préservé le faubourg des incurtions d'un nombre infini de malveillants salariés, que la cour appelait peuple, atroupés pour soulever les habitants, et détruire la Constitution, pendant les journées du départ du tyran, de la Chapelle, de Vincennes, du Champ-de-Mars, et autres, où j'ai manqué cent fois de perdre la vie pour conserver celle de mes concitoyens et leurs possessions. Ma réélection en 1791 de commandant en chef et d'électeur, prouve que mes concitoyens étaient contents de mes services. Enfin, la mémorable journée du 10 août, tout le monde sait que le retard du départ des sans-culottes de ce faubourg, faute d'ordre, ou plutôt par celui du génic qui protège la République, l'a sauvée. C'est moi qui marchait à la tête de la colonne (au refus du général Lanterre, qui m'ordonna de protéger la famille royale et ses possessions) je reçus la 1^{re} charge des Suisses par les croisées de la ci-devant Reine, où plusieurs Marseillais et autres patriotes furent blessés, et tués à mes côtés. Alors, je fis avancer et tirer les canons sur les fenêtres avec succès, mais l'attaque étant devenue générale, je fus entraîné, culbuté dans la foule et failli y perdre la vie plusieurs fois. J'offre de prouver que j'ai fait des sacrifices de toutes espèces au-dessus de mes forces. Pour l'établissement et le soutien de la République, mon fils

(1) Mention marginale, datée du 19 germ et signée CORDIER.

(2) F^r 4608, doss. BONNAUD.

unique s'est enregistré le premier pour aller défendre aux frontières où il est encore s'il n'est pas tué, à l'avant-garde de l'armée du Nord, après avoir été blessé plusieurs fois à celle de la Belgique, dont son bataillon a toujours fait partie. Le fils combat pour la liberté pendant que la plus atroce calomnie l'a ravi à son père; ma porte a toujours été ouverte aux indigents et aux malades, j'ai partagé mon pain avec les uns, et secouru les autres avec mon art, dont ils sont privés par ma détention, aussi imprévue qu'injuste. D'après ce fidèle exposé, Citoyens, j'espère de votre justice une liberté que je n'aurais jamais dû perdre, et la levée de mes scellés sous lesquels sont des titres sur des émigrés qu'il faut que je dépose dans ce mois sous peine de destitution. S. et F. »

BONNAUD.

[*La c^{no} Bonnaud, à la Conv.; 18 vent II*].

« Citoyens législateurs,

La citoyenne Bonnaud, dont le mari, est en arrestation depuis près de 6 semaines, ancien commandant du bataillon Sainte-Marguerite, section de Montreuil, qui a déjà présenté plusieurs mémoires au Comité de sûreté générale, pour obtenir la levée des scellés, qui mettrait son mari en état de prouver son innocence, et de fermer la bouche à ses calomnieux, s'adresse de nouveau aux pères des infortunés, pour leur demander la levée desdits scellés. Sa fortune médiocre ne lui permettant pas de supporter si longtemps les frais d'un gardien, les sacrifices multipliés que les besoins de la nation ont exigé de lui : son fils unique depuis 4 ans à l'avant-garde de l'armée du Nord, qui s'est trouvé à tous les combats, blessé plusieurs fois, et dont nous faisons le sacrifice tous les jours à la patrie. Législateurs, pesez dans votre sagesse si des pères et mères plus que sexagénaires, qui ont sacrifié volontairement l'unique soutien de leur vieillesse, peuvent être soupçonnés de n'être

pas bons patriotes. De plus, les créanciers de mon mari, le poursuivent; aujourd'hui, j'ai reçu une assignation pour payer dans 8 jours, 30 000 francs. Je devais recevoir un petit remboursement, on a empêché la personne de le faire jusqu'après la levée des scellés. Voyez ce que je peux devenir si vous ne me rendez justice. »

[*La c^{no} Bonnaud, à la Conv.; s. d. (1)*].

« La citoyenne, épouse du citoyen Bonnaud, chirurgien, rue de Montreuil, n° 67, au faubourg Saint-Antoine; expose que depuis un mois ledit citoyen Bonnaud son époux est détenu à Picpus sans qu'elle sache le pourquoi, que cependant depuis le 14 juillet 1789, il n'a cessé un instant de se montrer pour un vrai républicain en toutes occasions; signalant toujours le plus grand zèle et le plus grand intérêt pour la République. Elle ose même croire que les citoyens président et membres du Comité révolutionnaire de la section, toujours justes dans leurs principes ne combattraient pas la vérité des faits ci-dessus; à la journée du 10 août 1792, il s'est montré zélé patriote; à celle du 5^{bre} 1789, c'est le seul commandant de Paris qui ait le plus tourmenté le ci-devant traître La Fayette pour partir à Versailles, c'est lui seul qui a fait ranger l'armée en bataillon carré à la Grève pour partir à Versailles. Depuis, il a fait des actes de dons civiques et de patriotisme au-delà de ses facultés et plus que la nation n'aurait exigé sur son revenu,

Pourquoi, elle demande la levée des scellés apposés sur les papiers et effets dudit Bonnaud son époux, où sont les preuves de ce qu'elle déclare : et d'après cet examen, elle espère de votre justice, la liberté et élargissement du citoyen Bonnaud, son époux. »

F^c BONNAUD.»

(1) Lettre reçue le 22 vent. (p. 477).